

MÉMO DES PRATIQUES LOCALES SUR LE CIVAR

PERMIS DE FEU



TRICASTIN

CREATION

Pour y accéder et créer vos permis, il vous suffit de disposer d'un compte Gardian et de vous rendre à l'adresse https://prod-sdin.edf.fr/ihm/#/homePage (utiliser Firefox), puis cliquer sur « accéder à easyPermis »

DEMANDE

Une fiche réflexe "Easypermis pour le chargé de travaux" est à disposition auprès des donneurs d'ordre.

- ► Créer une nouvelle demande et décrire votre intervention.
- ▶ L'analyse de risques peut être renseignée à partir de risques prédéfinis ou personnalisés

Nota : Le risque CAFEI (chantier à fort enjeu incendie) se coche automatiquement en fonction du/des risque(s) sélectionné(s). Cependant il est possible de passer manuellement son activité en CAFEI.

▶ Valider et transmettre le permis au donneur d'ordres pour approbation : Hors fortuit, le circuit validation est à débuter le plus tôt possible. Il est à charge du demandeur et/ou du DO d'aller vérifier régulièrement l'état de validation du permis car il n'y a pas d'alerte automatique lors de l'accord exploitant.

DEMARRAGE ET FIN

- ► Le chargé de travaux imprime son permis.
- ▶ Le point d'arrêt est levé par SPR avant appel à l'exploitant.
- ▶ Le chargé de travaux appelle l'exploitant et demande l'inhibition de la détection incendie si nécessaire. Un code de sécurité transmis par l'exploitant est à reporter dans la case du PdF sans oublier de préciser la date et l'heure de l'appel
- ▶ A la fin de l'activité, l'exemplaire papier du PdF est obligatoirement rapporté au guichet unique.

REGLES

- ► La durée de validité du Permis de Feu est limitée à la durée du travail par point chaud (avec un maximum de 5 jours consécutifs).
- ▶ Un surveillant incendie porte un brassard et sa présence sur le chantier est obligatoire durant toutes les phases actives du Permis de Feu.

TRUCS & ASTUCES

- ► Anticipez la préparation de vos permis et le circuit de signature pour être sûr d'avoir un permis correct et validé pour le jour de l'intervention (5 jours est le mieux). Les dates d'intervention ne sont requises qu'à l'accord Exploitant (Appropations DO SPR et Exploitant perment être réalisées en anticipation)
- (Approbations DO, SPR et Exploitant peuvent être réalisées en anticipation).
 ▶ L'option prolongation permet de créer un permis successif pour la même activité, en cas de fortuit. Ce nouveau permis cours dès le lendemain de la date de fin du permis d'origine et a une durée de 1 jour supplémentaire.
 Nota: Retour du permis en phase « accord exploitant » et nouvelle Levée de Point d'Arrêt obligatoire pour une prolongation.

SIMPLIFICATIONS

Renouvellement d'un PdF : la levée de point d'arrêt peut avoir lieu le vendredi pour un nouveau début d'activité le lundi (conditions de travail strictement identiques et dès lors qu'il s'agit du renouvellement d'un permis actif le vendredi).

Les fers à souder et décapeurs thermiques font l'objet de permis de travaux spécifiques qui se substituent au permis de feu qui sont disponibles au guichet unique SPR.

Ces documents sont accessibles à l'emplacement réseau suivant : \\Atlas.edf.fr\co\26tri-dpn\services.007\commun.020\lncendie

NUMEROS UTILES

Guichet unique permis de feu : 72 51

Pour tester le bon fonctionnement du 17 et du 18 : 4178 d'un poste fixe

Chargé incendie : 2599 et plateau incendie au M6 - 1er étage

DOCUMENTS D'APPUI

D453414007221 / Fondamentaux permis de feu Tricastin

CRUAS

CREATION

Pour qu'elle traduise l'environnement de travail, l'AdR doit être réalisée en amont de l'intervention et dans la mesure du possible 48 h avant la date de réalisation des travaux.

Création du permis de feu sur le lien suivant : https://prod-sdin.edf.fr/ihm/#/search/prms

DEMANDE

- ► Créer une nouvelle demande et décrire votre intervention.
- ▶ L'analyse de risques peut être renseignée à partir de risques prédéfinis ou personnalisés.

DEMARRAGE ET FIN

- ▶ Le document est validé par le Donneur d'Ordre, remis à la permanence SPR qui apporte un regard critique.
- ▶ Le jour de l'intervention, l'exploitant accorde la réalisation des travaux en apposant son visa sur le permis de feu présenté par le Chargé de Travaux.
- ▶ Le Chargé de travaux installe son chantier et les parades requises. Le SPR par l'intermédiaire de son partenaire industriel NUVIA lève le point d'arrêt sur le document présenté : il s'agit de s'assurer que les parades sont en place et qu'elles répondent aux risques présents.
- ▶ Les travaux peuvent débuter après avoir contacté l'exploitant. Le Chargé de Travaux revêt le brassard de Surveillant Incendie.
- ► Les opérations de soudage/meulage terminées (ou suspendues), le Chargé de Travaux informe la salle de commande et note l'heure de fin sur le permis de feu.
- ▶ Pour la reprise des travaux, si l'environnement de travail n'a pas évolué il n'est pas nécessaire de refaire un permis de feu et de lever le point d'arrêt : le Chef de Travaux contacte l'exploitant avant de reprendre les travaux décrits sur le permis de feu...
- ▶ Lorsque l'intervention est terminée, le chargé de travaux en informe l'exploitant. Le permis est passé au statut terminé. Le permis papier (avec le visa SPR de levée du point d'arrêt, et la trace des appels CdT à l'exploitant) doit être retourné au SPR

REGLES

- ► La durée de validité du Permis de Feu ne peut excéder 5 jours.
- ▶ Permis de feu valide pendant toute la durée des travaux.
- ▶ Permis de feu limité et valide dans le temps et sur un espace donné.

NUMEROS UTILES

Guichet unique permis de feu: 80 05

Chargé incendie : 37 71



MÉMO DES PRATIQUES LOCALES SUR LE CIVAR

IFARE meilleurs ensemble!

PERMIS DE FEU

BUGEY CREATION

Pour y accéder et créer vos permis, il vous suffit de disposer d'un compte Gardian et de vous rendre à l'adresse

https://prod-sdin.edf.fr/easypa/web/search/prms (utiliser Firefox),

Quatre éléments sont à utiliser :

- ▶ L'application EasyPermis pour la création d'un permis de feu.
- ▶Le fichier Excel « PdF » pour l'identification des détecteurs incendie à inhiber.
- ▶Le document de recherche de la FAI concernée.
- ► Les plans d'implantation des détecteurs.

DEMANDE

Une fiche réflexe "Easypermis pour le chargé de travaux" est à disposition auprès des donneurs d'ordre.

- ► Créer une nouvelle demande et décrire votre intervention.
- ► L'analyse de risques peut être renseignée à partir de risques prédéfinis ou personnalisés.
- ▶ Effectuer une visite terrain au préalable et de détecter le détecteur à inhiber. Si demande d'inhibition trop large le permis de feu peut être rejeté.

DEMARRAGE ET FIN

- ► Le chargé de travaux imprime son permis de feu et s'engage à en respecter les prescriptions.
- ▶ Le Chargé de travaux s'assure de la mise en place des parades mentionnées sur le permis, et les adapter au mieux à la configuration de sa zone de travail.
- ▶ Rendez-vous avec SSR pour la levée du point d'arrêt.
- ► Le Chargé de travaux, ou la personne qu'il a désignée, est présent sur la zone de travail, en assure la surveillance et porte au bras le brassard dédié à la détection incendie tant que les détecteurs sont inhibés.
- ▶ Le Chargé de travaux maintient la zone de travail propre et assure l'évacuation régulière des déchets. Les sacs à déchets sont placés à l'extérieur de la Zone à Risque incendie.
- ► Le Permis de Feu est disponible sur le chantier et, tenu à la disposition de toute personne qui en fait la demande.
- ▶ À la fin de l'activité, le chargé de travaux informe l'exploitant de la fin des travaux dès que les phases de travail à risque incendie sont terminées et demande, à la salle de commande concernée ou au PAP, la remise en service de la détection incendie lorsque celle-ci a été inhibée. Par la suite, l'ensemble des documents composant le Permis de Feu (Levé de point d'arrêt / permis de feu) doit être retourné au guichet unique du SSR qui en assure la conservation et l'archivage.

REGLES

- ► La durée de validité du Permis de Feu est limitée à la durée du travail par point chaud (avec un maximum de 5 jours consécutifs).
- ▶ Un surveillant incendie porte un brassard et sa présence sur le chantier est obligatoire durant toutes les phases actives du Permis de Feu.

TRUCS & ASTUCES

► Anticipez la préparation de vos permis pour débuter leur instruction. 2 informations sont à fournir 48h avant le début de l'activité le nom du chargé de travaux et la date.

DOCUMENT D'APPUI

- ▶D5110NT22175 « Note prévention incendie »
- ▶ Pour toute informations sur les permis de feu rejoindre l'intranet du Bugey :

https://bugey.edf.fr/ et vous rendre dans le pavé

« Prévention/Sécurité/RP » et cliquer sur l'icône ci-contre →

\rightarrow

NUMEROS UTILES

Pour tester le bon fonctionnement du 17 et du 18 : 1987 d'un poste fixe Guichet unique permis de feu : 2481

SAINT-ALBAN

CREATION

- ► Le Chargé de travaux ou responsable de site créer une demande. La demande se fait sur Perf : https://dememoi.edf.fr/list-applications
- ►L'AdR doit être exhaustive.
- ▶ La demande est validée par le chargé d'affaire EDF.
- ▶ Le permis est ensuite validé par LPR puis par le service conduite.
- ▶ Imprimer le permis de feu.
- ▶ Une fois que les parades sont en place de manière exhaustives. Appeler le 2737 pour prendre rendez-vous pour lever le permis de feu. Le RdV se prend 48h à l'avance.

DEMARRAGE ET FIN

- ► Le chargé de travaux imprime son permis.
- ▶ Le point d'arrêt est levé par SPR avant appel à l'exploitant.
- ▶ Le chargé de travaux appel l'exploitant et demande l'inhibition de la détection incendie si nécessaire. Un code de sécurité est transmis par l'exploitant, il est à reporter dans la case du PdF.
- ► Le chargé de travaux est présent sur le chantier pendant toute la durée de l'indisponibilité de la détection.
- ▶ L'exemplaire papier du permis est déposé au guichet unique à la fin du chantier.

REGLES

- ▶ La durée de validité du Permis de Feu ne peut excéder 5 jours.
- ▶ Le permis de feu est valide pendant toute la durée des travaux.
- ▶ Le Permis de feu limité et valide dans le temps et sur un espace donné.

NUMEROS UTILES

Chargé incendie : 7260

Chargé d'affaire incendie: 7140

Responsable sectorisation: 7124

Numéro de test des téléphones : 88178

DOCUMENTS D'APPUI

D5380PRSUR00033